

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 août 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille vingt-six à dix-sept heures un, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3600

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3601

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 25 août 2026 avec le retrait de l'affaire prévue au point 29, soit l'affaire suivante :

« Adoption du Règlement RV3624 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique
Document d'aide à la décision [DEV-2026-035](#) »

Adoptée à l'unanimité

CV3602

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3603

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3604

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 30 personnes assistent à la séance. Huit personnes prennent la parole.

Une personne dépose un document concernant la sécurité routière sur la rue Saint-Georges.

Une personne dépose un document concernant l'aménagement d'un passage pour piéton à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Raymond-Blais.

Une personne dépose un document concernant l'aménagement d'un stationnement d'un immeuble situé à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Raymond-Blais.

CV3605

Période de questions transmises électroniquement

Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3606

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 14 juillet 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 14 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3607

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif des séances des 7, 13 et 31 juillet 2026

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 13 et 31 juillet

2026 est déposé.

CV3608

Audition de la révision de la décision du comité de démolition concernant l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-031](#)

En conformité à la résolution CV3560 fixant au 25 août 2026 à 17 heures la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition « DEM-2026-00-04 la démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (Lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis) », le conseil de la Ville procède à l'audition.

Le président du conseil appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17 h 52 et se termine à 18 h 04.

Sabrina Auger, Directrice du développement, Construction impec (soit le demandeur du permis de démolition de l'immeuble) est présente lors de l'audition, qui assiste à la séance.

Patrick Hamelin, Directeur de l'urbanisme, présente le dossier de révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (Lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Le président du conseil invite les personnes concernées à prendre la parole dans l'ordre suivant :

1. Sabrina Auger, Directrice du développement, Construction impec (soit le demandeur du permis de démolition de l'immeuble) prend la parole ;
2. Aucune autre personne, présente dans la salle du conseil, ne souhaite prendre la parole à ce sujet.

Le président du conseil met fin à la période réservée à l'audition de cette demande de révision et il remercie les personnes de leurs interventions.

Le président du conseil informe les personnes présentes que le conseil de la Ville prendra en considération les interventions et les documents déposés par les personnes présentes lors de cette audition.

Le président du conseil mentionne que le conseil de la Ville prononcera la décision à la date déterminée par le conseil, soit lors de la séance du conseil qui aura lieu le 15 septembre 2026.

CV3609

Dépôt du rapport annuel 2025 de la Vérificatrice générale de la Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [Rapport 2025](#)

Le rapport annuel 2025 de la Vérificatrice générale de la Ville de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV3610

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2026-033](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration de Charles-William Taché, ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée le 13 juillet 2026, en application du *Règlement RV3588 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet révisé*, est déposé à titre d'information.

CV3611

Rapport sur le dépôt d'un Avis de changement à la Déclaration d'intérêts pécuniaires d'un directeur de cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2026-034](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'Édouard Castonguay-Foisy, directeur du cabinet de la conseillère désignée Karine Lavertu, déposée le 14 juillet 2026, en application du *Règlement RV3588 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet révisé*, est déposé à titre d'information.

CV3612

Affectation de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3301;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'affecter un montant de 495 794 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-038.

Adoptée à l'unanimité

CV3613

Aide financière à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2026-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3305;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'accorder une aide financière au montant maximum de 150 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et dans la réalisation de son projet d'agrandissement et de rénovation, incluant le traitement du solde de 25 %, soit 37 500 \$, à même l'enveloppe du programme de vitalité territoriale, précisée au sommaire décisionnel DEV-2026-041.

Adoptée à l'unanimité

CV3614

Autorisation de la tenue d'évènements pour les mois de septembre et d'octobre 2026 et conclusion d'ententes à intervenir avec Leucan et l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DEV-2026-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3306;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'autoriser la conclusion d'une entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Leucan, dans le cadre de *Promenade en camion, édition 2026*, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la conclusion d'une entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches dans le cadre du *Championnat régional de cross-country, édition 2026*, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3615

Appui à la résolution 2026-06-1254 adoptée par l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles, concernant les enjeux liés à la récupération de produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Document d'aide à la décision [ENV-2026-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3308;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'appuyer la résolution 2026-06-1254 adoptée le 5 juin 2026 par l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles, afin de demander au gouvernement du Québec des ajustements au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, visant une prise en charge complète et équitable des coûts municipaux liés aux produits sous la responsabilité élargie des productrices et des producteurs.

Adoptée à l'unanimité

CV3616

Demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), approbation des conditions d'octroi de l'aide financière relative à l'augmentation de capacité du site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Nicolas et désignation d'un représentant de la Ville

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2026-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3309;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH);

ATTENDU QUE la Ville s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De présenter une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH) par le biais du service en ligne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'entériner et de décréter que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) qui s'appliquent à elle;
- la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière pour le projet (numéro 20954) relatif à l'augmentation de la capacité du site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Nicolas;
- la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
- la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Désigner le Directeur du génie à titre de représentant de la Ville à l'égard de

cette demande d'aide financière et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3617

Demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), approbation des conditions d'octroi de l'aide financière relative à l'augmentation de capacité du site de traitement des eaux usées Desjardins et désignation d'un représentant de la Ville

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2026-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3310;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH);

ATTENDU QUE la Ville s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De présenter une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH) par le biais du service en ligne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'entériner et de décréter que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) qui s'appliquent à elle;
- la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière pour le projet (numéros 20704 et 20801) relatif à l'augmentation de capacité du site de traitement des eaux usées Desjardins;
- la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
- la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Désigner le Directeur du génie à titre de représentant de la Ville à l'égard de cette demande d'aide financière et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3618

Installation et retrait de panneaux d'arrêt obligatoire sur le réseau municipal (secteurs Lévis et Pintendre)

Document d'aide à la décision [TMD-2026-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3311;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

De décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 683° sur la route Monseigneur-Bourget, à l'intersection du chemin Ville-Marie en direction nord et sud;
- 684° sur le chemin Ville-Marie, à l'intersection de la route Monseigneur-Bourget, en direction est et ouest;
- 685° sur la rue des Commandeurs, à l'intersection de la rue Saint-Omer;
- 686° sur la rue Saint-Omer, à l'intersection de la rue des Commandeurs, en direction nord et sud;
- 687° sur le boulevard Étienne-Dallaire à l'intersection des rues Chateaubriand et Flaubert, en direction est et ouest;
- 688° sur la rue Chateaubriand, à l'intersection du boulevard Étienne-Dallaire, en direction sud;
- 689° sur la rue Flaubert, à l'intersection du boulevard Étienne-Dallaire, en direction nord;
- 690° sur le boulevard Étienne-Dallaire, à l'intersection de la rue Lamartine, en direction est et ouest;
- 691° sur la rue Lamartine, à l'intersection du boulevard Étienne-Dallaire, en direction nord et sud;
- 692° sur le boulevard Étienne-Dallaire, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue en direction ouest;
- 693° sur la rue Charles-Rodrigue, à l'intersection du boulevard Étienne-Dallaire, en direction nord et sud.

De décréter le retrait de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 31° sur la rue Lamartine à l'intersection de la rue Ronsard, en direction nord et sud;
- 32° sur la rue Lamartine à l'intersection de la rue Rabelais, en direction nord et sud.

Adoptée à l'unanimité

CV3619

Demande de crédits additionnels pour la vente de gré à gré de biens mobiliers

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-079](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3313;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'autoriser les crédits additionnels au montant de 3 824 \$, mentionnés au sommaire décisionnel APCI-APP-2026-079, ce montant correspondant à une partie des revenus de la vente de gré à gré de biens mobiliers.

Adoptée à l'unanimité

CV3620

Attribution du contrat relatif aux services professionnels en évaluation foncière pour les immeubles non résidentiels

Document d'aide à la décision [APCI-APP-2026-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3314;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'attribuer le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les immeubles non résidentiels (contrat 2026-80-82), à FQM services, coopérative de solidarité, pour une dépense estimée à 2 637 452,53 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de cinq ans, conformément à l'entente jointe au sommaire décisionnel APCI-APP-2026-080, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3621

Demande de crédits additionnels pour les postes recouvrables

Document d'aide à la décision [DEI-2026-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3317;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'autoriser les crédits additionnels au montant maximum de 1 000 000 \$, aux postes de revenus et de dépenses mentionnés au sommaire décisionnel DEI-2026-009, ce montant servant à couvrir les demandes liées à des dépenses recouvrables dans le cadre des branchements de services, conformément au règlement de tarification en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

CV3622

Avenant numéro 1 à l'entente régissant le partage des installations scolaires et municipales à intervenir avec le Centre de services scolaire des

navigateurs

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3318;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De conclure l'avenant numéro 1 à l'entente régissant le partage des installations scolaires et municipales à intervenir avec le Centre de services scolaires des navigateurs, joint au sommaire décisionnel DVC-BIB-2026-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3623

Adoption du plan d'action en immigration 2027-2029, dépôt d'une demande dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3319;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'approuver le plan d'action en immigration 2027-2029, joint au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-013.

D'autoriser le dépôt d'une demande globale de 346 000 \$ dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 4 septembre 2026, pour les années 2027 à 2029, dont 50 % du montant (173 000 \$) est assumé par la Ville, dans le cadre du Programme d'aide financière aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et, par le fait même, bénéficier d'une subvention équivalente de 173 000 \$ pour poursuivre les actions en matière d'attraction, d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes à Lévis; tel que mentionné dans le sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-013.

De désigner la Cheffe du service de développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer les documents relatifs au dépôt de la demande et à assurer tous les autres suivis administratifs requis auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3624

Appui à la Corporation de développement communautaire de Lévis relatif à une demande de subvention dans le cadre de l'initiative de la *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes* de la Fédération canadienne des municipalités

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3320;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'appuyer la Corporation de développement communautaire de Lévis à déposer une demande de subvention pour le projet de plantation d'îlots nourriciers en façade, dans le cadre de l'initiative de la *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes* de la Fédération canadienne des municipalités, pour le verdissement du territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3625

Protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3322;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De conclure le protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis, joint au sommaire décisionnel DVC-SPO-2026-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3626

Adoption du Règlement RV3622 modifiant le Règlement RV3586 fixant pour l'année 2026 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche

Document d'aide à la décision [DEV-2026-029](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3622 modifiant le Règlement RV3586 fixant pour l'année 2026 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche a pour objet de décréter l'acquisition, à l'amiable, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, du lot 2 381 630 du cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3234;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter le Règlement RV3622 modifiant le Règlement RV3586 fixant pour l'année 2026 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-029.

Adoptée à l'unanimité

CV3627

Adoption du Règlement RV3623 établissant un programme de revitalisation des quartiers anciens

Document d'aide à la décision [DEV-2026-031](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3623 établissant un programme de revitalisation des quartiers anciens et de déposer le projet de règlement a pour objet d'instituer un programme de revitalisation de certains secteurs sous la forme d'une aide financière destinée aux entreprises admissibles, conformément au pouvoir prévu à l'article 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3236;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter le Règlement RV3623 établissant un programme de revitalisation des quartiers anciens, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-031.

Adoptée à l'unanimité

CV3628

Adoption du Règlement RV3625 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-025](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3625 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a

pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues de Villemay, Denis-Garon, Laval et Saint-Jean-Chrysostome;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3242;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le Règlement RV3625 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-025.

Adoptée à l'unanimité

CV3629

Avis de motion du Règlement RV3626 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules incendie et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [DEI-2026-012-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3626 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules incendie et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel DEI-2026-012-R-1.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 246 750 \$, d'un terme de cinq ans, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de véhicules légers et un emprunt n'excédant pas la somme de 12 013 050 \$, d'un terme de dix ans, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de véhicules incendie.

CV3630

Avis de motion du Règlement RV3627 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-030](#)

Le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3627 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-030.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie du chemin Ville-Marie, du boulevard Étienne-Dallaire, des rues Blériot, Berlioz, de Coutances, Saint-Eugène et A. Lambert.

CV3631

Adoption du Règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeuble

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-021](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement 3619 relatif à la démolition d'immeuble a pour objet de régir la démolition de certains immeubles, conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), de constituer le comité relatif aux demandes de démolition d'immeubles et d'encadrer le fonctionnement de ce comité;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3327;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter le Règlement 3619 relatif à la démolition d'immeuble, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3509, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-021.

Adoptée à l'unanimité

CV3632

Adoption du Second projet de règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3328;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Second projet de règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3511, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-024.

Adoptée à l'unanimité

CV3633

Adoption du Second projet de règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3329;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Second projet de règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3513, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-080.

Adoptée à l'unanimité

CV3634

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3635

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3636

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3637

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

À 18 h 40, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil